



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Le président dépose le document qui suit sur le bureau de l'Assemblée :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

À l'intention du président de l'Assemblée législative :

Je soussignée, Heather STEFANSON, ai l'intention de démissionner de mon siège de représentante de la circonscription électorale de Tuxedo à l'Assemblée législative.

Le 6 mai 2024

(signé) Heather STEFANSON

Témoin : Jillian Currie (contresigné)

Témoin : Laura Bakir (contresigné)

* * *

À l'intention de la lieutenant-gouverneure en conseil :

Je vous informe que j'ai reçu la démission écrite de Heather STEFANSON, *députée de la circonscription électorale de Tuxedo* à l'Assemblée législative du Manitoba, datée du 6 mai 2024.

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, je prie maintenant Votre Honneur en conseil de bien vouloir prendre un décret visant à pourvoir le poste de député de la circonscription électorale de Tuxedo.

Fait à Winnipeg le 6 mai 2024.

Le président de l'Assemblée législative du Manitoba,

(signé) Tom Lindsey

(Document parlementaire n° 113)

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 212) — *Loi sur le Mois du patrimoine asiatique (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Asian Heritage Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*;

(M^{me} CHEN)

(N° 37) — *Loi d'exécution du budget de 2024 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2024.*

(M. le ministre SALA)

L'Assemblée permet à M^{me} FONTAINE, *ministre des Familles*, de faire une déclaration au sujet de la Journée de la robe rouge qui a eu lieu le 5 mai 2024.

M^{me} BYRAM et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

L'Assemblée permet à M. SIMARD, *ministre du Sport, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme*, de faire une déclaration au sujet de Yom Hashoah.

M^{me} COOK et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

L'Assemblée permet à M^{me} SMITH, *ministre du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance*, de faire une déclaration au sujet du Jour de deuil des personnes dont le décès est lié aux drogues.

M^{me} HIEBERT fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* SMITH ainsi que MM. LAGASSÉ, MOROZ, JACKSON et WASYLIW font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et afin de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre WIEBE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 30 — *Loi sur les richesses inexplicées (modification de la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement et de la Loi sur les corporations)/The Unexplained Wealth Act (Criminal Property Forfeiture Act and Corporations Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

M. JOHNSON intervient et propose que la motion soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois le projet de loi 30 — *Loi sur les richesses inexplicées (modification de la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement et de la Loi sur les corporations)/The Unexplained Wealth Act (Criminal Property Forfeiture Act and Corporations Act Amended)* — puisqu'elle n'a reçu ni l'assurance ni les preuves satisfaisantes voulant que le projet de loi soit différent de celui qui a été présenté et adopté à l'Assemblée en 2021.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur la motion d'amendement.

M. BALCAEN intervient. M. GOERTZEN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey